



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II  
AUX ÉVÊQUES DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE  
DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE (RÉGION V)  
EN VISITE "AD LIMINA APOSTOLORUM"**

*Samedi 4 décembre 2004*

*Chers frères Evêques,*

1. A l'occasion de votre visite "ad limina" quinquennale, je vous souhaite une cordiale bienvenue, *Evêques des provinces ecclésiastiques de Louisville, de Mobile et de la Nouvelle Orléans*. En poursuivant nos réflexions sur le ministère du gouvernement confié aux successeurs des Apôtres, je voudrais aujourd'hui prendre en considération certains aspects spécifiques de votre relation avec les *fidèles laïcs*.

Je désire avant tout exprimer ma profonde satisfaction pour la contribution extraordinaire que le laïcat a apportée, et continue d'apporter, à la croissance et à l'expansion de l'Eglise dans votre pays; une contribution que j'ai personnellement constatée et admirée au cours de mes visites aux Etats-Unis. Etant donné que "le renouveau de l'Eglise en Amérique ne sera pas possible sans la présence active des laïcs" (*Ecclesia in America*, n. 44), je considère qu'une partie essentielle de votre gouvernement pastoral doit consister à guider et à soutenir les laïcs dans leurs efforts pour être le levain de l'Evangile dans le monde.

2. Comme le Concile Vatican II l'a clairement affirmé, l'exercice du *munus regendi* épiscopal requiert, en raison de sa nature même, une reconnaissance de la contribution et des charismes des laïcs et de leur rôle spécifique en vue de l'édification de l'unité de l'Eglise et de l'accomplissement de sa mission dans le monde (cf. *Lumen gentium*, nn. 30-31). Chaque Evêque est appelé à reconnaître le "rôle essentiel et irremplaçable" des laïcs dans la mission de l'Eglise (cf. *Christifideles laici*, n. 7) et à leur permettre d'exercer leur apostolat "éclairés par la lumière de l'Evangile, conduits par l'Esprit de l'Eglise, entraînés par la charité chrétienne" (*Apostolicam*

*actuositatem*, n. 7).

Dans votre ministère de gouvernement, vous devriez considérer comme une priorité pastorale évidente d'aider les fidèles laïcs à comprendre et à accueillir le *munus regale* qu'ils ont reçu lors de leur incorporation baptismale au Christ. Comme la tradition de l'Eglise l'affirme, cette charge royale s'exprime tout d'abord dans la "liberté royale" qui permet aux fidèles de vaincre le règne du péché dans leur vie et de servir "le Christ également chez les autres" en les conduisant "au Roi dont les serviteurs sont eux-mêmes des rois" (*Lumen gentium*, n. 36). Toutefois, les fidèles laïcs exercent cette charge royale de manière spécifique à travers leurs efforts pour diffuser le royaume de Dieu dans et à travers leur activité séculière de façon à ce que "le monde s'imprègne de l'Esprit du Christ et atteigne plus efficacement sa fin dans la justice, la charité et la paix" (*Ibid.*).

3. Il s'ensuit que les laïcs, hommes et femmes, doivent être encouragés, grâce à une catéchèse adaptée et à une formation permanente, à reconnaître la dignité et la mission distinctive qu'ils ont reçues dans le Baptême et à incarner dans leurs activités quotidiennes une approche complète de la vie, qui tire sa force et son inspiration de l'Évangile (cf. *Christifideles laici*, n. 34). Cela signifie que les laïcs doivent être formés à distinguer clairement les droits et les devoirs qu'ils ont en tant que membres de l'Eglise de ceux qu'ils ont en tant que membres de la société humaine, et les encourager à les conjuguer harmonieusement, en reconnaissant que "la conscience chrétienne doit être leur guide en tous domaines temporels, car aucune activité humaine, fût-elle d'ordre temporel, ne peut être soustraite à l'empire de Dieu" (*Lumen gentium*, n. 36).

Une réaffirmation claire et faisant autorité de ces principes fondamentaux de l'apostolat laïc contribuera à surmonter les graves problèmes pastoraux causés par une incapacité croissante de comprendre l'obligation à laquelle l'Eglise est tenue de rappeler aux fidèles leur *devoir de conscience* d'agir en accord avec son enseignement qui fait autorité. Il existe un besoin urgent d'une catéchèse exhaustive sur l'apostolat des laïcs qui mettra nécessairement en lumière *l'importance d'une conscience correctement formée, du rapport intrinsèque entre liberté et vérité morale* et du *grave devoir qui revient à chaque chrétien d'agir pour renouveler et perfectionner l'ordre temporel en accord avec les valeurs du Royaume de Dieu*. Tout en respectant pleinement la séparation légitime entre Eglise et Etat dans la vie américaine, cette catéchèse doit cependant clairement préciser que, pour les chrétiens, il ne peut pas exister de séparation entre la foi à laquelle on doit croire et que l'on doit appliquer dans la pratique (cf. *Lumen gentium*, n. 25) et un engagement et une participation totale et responsable à la vie culturelle, politique et professionnelle.

En raison de l'importance de ces questions pour la vie et la mission de l'Eglise qui est dans votre pays, je désire vous encourager à considérer l'enseignement des principes doctrinaux et moraux qui sont à la base de l'apostolat des laïcs comme *essentiel pour votre ministère* en tant que maîtres et pasteurs de l'Eglise qui est en Amérique. Je vous invite également à déterminer, en concertation avec des membres du laïcat qui se distinguent de manière particulière par leur

fidélité, leur connaissance et leur prudence, les façons les plus efficaces de promouvoir la catéchèse et une réflexion claire dans ce domaine important de la doctrine sociale de l'Eglise.

4. Une juste appréciation du talent et de l'apostolat propre aux laïcs conduira naturellement à un plus grand engagement dans la promotion au sein des laïcs d'un sens des *responsabilités partagées pour la vie et la mission de l'Eglise*. En soulignant la nécessité d'une théologie et d'une spiritualité de communion et de mission pour le renouveau de la vie ecclésiale, j'ai souligné l'importance de "faire nôtre la sagesse pastorale antique qui, sans porter aucun préjudice au rôle d'autorité des pasteurs, savait les encourager à la plus grande écoute de tout le peuple de Dieu" (*Novo Millennio ineunte*, n. 45). Cela demandera certainement un effort conscient de la part de chaque Evêque pour développer, au sein de son Eglise particulière, *des structures de communion et de participation* qui rendent possible, sans porter aucun préjudice à sa responsabilité personnelle en ce qui concerne les décisions qu'il est appelé à prendre en vertu de son autorité apostolique, "d'écouter l'Esprit qui vit et parle dans les fidèles" (cf. *Pastores gregis*, n. 44). De façon encore plus importante, cela demande de cultiver, dans chaque aspect de la vie ecclésiale, *un esprit de communion* enraciné dans le *sensus fidei* surnaturel et dans la riche variété des charismes et des missions que l'Esprit Saint déverse sur tout le corps des baptisés, pour les édifier dans l'unité et dans la fidélité à la parole de Dieu (cf. *Lumen gentium*, n. 12). La compréhension de la coopération et de la responsabilité commune, fermement enracinée dans les principes d'une saine ecclésiologie garantira une collaboration authentique et féconde entre les pasteurs de l'Eglise et les fidèles laïcs, sans courir le danger que ce rapport soit déformé par l'introduction passive de catégories et de structures issues de la vie séculière.

5. Très chers frères, avec un esprit de gratitude et de profonde reconnaissance, confions au Seigneur tous les fidèles laïcs de vos Eglises particulières: les jeunes qui sont l'espérance de l'avenir et qui sont aussi appelés à être un ferment de vie et de renouveau dans l'Eglise et dans la société américaine, les couples mariés qui se prodiguent pour refléter en eux-mêmes et dans leurs familles le mystère de l'amour du Christ pour l'Eglise, et les innombrables hommes et femmes qui luttent chaque jour pour apporter la lumière de l'Evangile dans leurs foyers, sur leur lieux de travail et dans toute la vie de la société. Puissent-ils être des témoins toujours plus crédibles de la foi qui nous a réconciliés avec Dieu (cf. *Rm* 5, 1), de l'amour qui transfigurera le monde et de l'espérance de "nouveaux cieux et d'une terre nouvelle, que nous attendons selon sa promesse, où la justice habitera" (2 *P* 3, 13)!

Avec ces sentiments et une affection fraternelle, j'invoque sur vous et sur les fidèles confiés à votre sollicitude pastorale la protection pleine d'amour de Marie, Mère de l'Eglise. Je donne de tout coeur à tous ma Bénédiction apostolique en signe de joie et de paix dans le Seigneur.

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana